

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 26171
---	--	----------------------------

SEANCE du : **14 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 8 septembre 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Florence PREAUD
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Marie-Hélène GUIGNARD	Elina PREAULT
Bruno BODIN	Sylvie FOUILLET	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Emile BREGEON	Pascale FRADIN	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN, de 18h30 à 19h00 et de 19h05 à 21h21
Pierre BUREAU	David GABORIT	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Sandra CAULTON	Nathalie GEFFARD	Nathalie MOREAU	Nathalie SOUBRE
Yannick CHARRIER	Olivier GEFFARD	Jean-François MORIN	Antoine TRANCHET
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTEIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Jean-François MOREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN, de 19h00 à 19h05	

Secrétaire de séance : Jean-François MORIN, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSEON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Contrat de concession de distribution publique de gaz

Document annexé et présenté en séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de l'Énergie ;
VU le projet de contrat de concession de distribution publique de gaz naturel présenté par GRDF.

Le contrat de concession de distribution publique de gaz naturel actuellement en vigueur arrivant à échéance au 28 avril 2027, il est proposé à la collectivité de renouveler ce contrat par anticipation au 1er janvier 2027 et d'approuver le nouveau modèle de contrat élaboré conjointement par GRDF, la FNCCR et France urbaine. Ce contrat a pour objectif de renforcer la gouvernance de la concession, le suivi du patrimoine concédé, la sécurité des ouvrages et l'accompagnement des politiques locales de transition énergétique.

Le nouveau contrat prévoit notamment la mise en place d'indicateurs de performance (KPI) mesurés à l'échelle de la concession et assortis d'un mécanisme d'incitation financière. Deux de ces indicateurs nécessitent un choix de l'autorité concédante.

Pour le KPI 2 relatif au temps de coupure, il est proposé :

- Choix A : Temps moyen de coupure par client ;
- Choix B : Temps moyen de coupure par client coupé.

Pour le KPI 3 relatif au domaine clients, il est proposé :

- Choix A : Taux de satisfaction des clients de votre concession ;
- Choix B : Taux de respect du délai de réalisation des prestations fixées dans le catalogue GRDF.

Ce contrat permettra de disposer d'un cadre actualisé intégrant les enjeux de transition écologique, le développement des gaz verts, le suivi des investissements sur le réseau et l'amélioration de la connaissance du patrimoine concédé.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260917-DG_DEL_2026_171-DE
 Date de télétransmission : 17/09/2026
 Date de réception préfecture : 17/09/2026

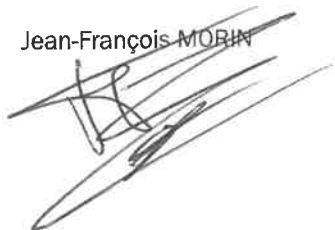
Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **17 SEP 2026**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le contrat de concession pour le service public de distribution de gaz naturel avec GRDF ;
- **DE RETENIR** pour les indicateurs de performance :
 - KPI 2 : Choix B « Temps moyen de coupure par client coupé » ;
 - KPI 3 : Choix B « Taux de respect du délai de réalisation des prestations fixées dans le catalogue GRDF ».
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat de concession ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Secrétaire de séance,

Jean-François MORIN



Le Maire,



Emmanuelle MENARD

